



Déclaration liminaire CAPL du 23-05-2019

Monsieur le président,

Cette CAP s'ouvre dans un contexte particulier.

Alors que les agents des Finances Publiques se battent pour défendre leurs missions, leurs emplois, le service public et leur statut, le ministre Darmanin et consorts multiplient les déclarations :

- Suppression de la contribution à l'audiovisuel public
- Disparition annoncée de la déclaration de revenus (alors même qu'il avait soutenu le contraire lors de la mise en place du PAS)
- « Relation de confiance » et maintenant « partenariat » avec les entreprises, inquiètent et questionnent toute la chaîne du contrôle fiscal... autant de déclarations qui remettent en cause nos missions et nos conditions de travail.

Pire, le ministre attend des « cadres, des agents et de leurs représentants élus, une participation active », à cette entreprise de démolition.

C'est inacceptable !

Impossible de ne pas faire le lien entre le plan de déconcentration de proximité (ex-géographie revisitée) et le projet de loi « Transformation de la fonction publique » qui vise à raboter les garanties des agents et permettre la mise en place d'un véritable « plan social » dans la fonction publique.

Le projet de loi prévoit notamment :

- la fusion des CT et des CHS-CT comme dans le privé. Quel avenir pour la prévention des risques professionnels et la prise en compte des conditions de travail ?
- la rémunération au mérite autrement dit une façon de faire qui créera une concurrence féroce entre les agents.
- la fin de l'avis des CAP sur les mutations et mobilités ; les agents deviendront de simples pions malléables et corvéables pour les directeurs locaux qui pourront les déplacer en fonction des intérêts des services sans préoccupation des agents eux-mêmes;

- les détachements d'office du fonctionnaire sur un contrat de travail à durée déterminée pour suivre une mission externalisée ;
- la possibilité de préemption d'emplois par les préfets au profit d'autres administrations.

Tout ceci a été élaboré sans discussion, sans concertation ni dialogue social. Et aujourd'hui, le gouvernement décide que le projet de loi sera examiné en procédure accélérée. La loi serait applicable dès le 1er janvier 2020, en s'attaquant à nos statuts, à nos droits et garanties.

Le 09 Mai dernier, un quart des agents de la DGFIP et de la DNEF était en grève. Les agents se sont ainsi fortement mobilisés pour sauvegarder leurs missions, leurs emplois et le service public. Vous devez entendre leurs inquiétudes.

En d'autres termes, la CGT apporte les revendications suivantes :

- Abandon du plan « déconcentration de proximité », consolidation et réimplantations de services de proximité de pleine compétence ;
- Stop aux suppressions d'emplois, pour des embauches statutaires à la hauteur de l'ensemble de nos missions ;
- Non aux externalisations et au démembrement de la DGFIP ;
- Défense et amélioration de nos statuts, de nos droits et garanties et abandon du projet « transformation de la Fonction Publique » ;
- Augmentation de nos rémunérations et abandon du RIFSEEP.

Le projet de mouvement national du mouvement fait ressortir un déficit de 2618 agents en catégorie C : soit 1833 en province et 785 en région Île-de-France.

Toutes les directions sont en sous-effectif. Comment faire fonctionner les services dans ces Conditions? L'appel de 1399 lauréats des concours internes et externes de catégorie C ne viendra pas combler les 2618 postes laissés vacants par l'Administration!

Suite au CTL emplois de janvier, un poste de C a encore été supprimé ainsi d'une centaine d'agents en 2000, il n'y a plus que 42 agents C. Année après année, les agents C sont de moins en moins nombreux à la DNEF.

Par ailleurs, nous regrettons des changements de poste, en cours d'année, sans que les élus en soit informé.